MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE - PSC1

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 14 mai 1993 portant agrément à la Fédération Nationale de Protection Civile pour les formations aux Premiers Secours ;
Vu la décision d'agrément PSC1-1707B11 délivrée le 05 juillet 2017 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu le procès-verbal de formation n° 722076 , établi en date du 13-03-2020;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),

déclarant que **Madame Anais RUYER** , né(e) le 01-12-1998 à SAINT-DIE (88) ,
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé

délivre à **Anais RUYER** **le présent certificat de compétences.**
Fait à EPINAL , le 18-03-2020

Le Président de la FNPC

Francois RICHEZ

PSC1 - FNPC - N° 2020/ 17697

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROTECTION CIVILE

FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

ASSOCIATION NATIONALE DE SÉCURITÉ CIVILE, AGRÉÉE POUR LA FORMATION AUX PREMIERS SECOURS - RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET DU 14 NOVEMBRE 1969 ET ARRÊTÉ DU 15 OCTOBRE 1996)
SIÈGE SOCIAL : 107, QUAI DU DOCTEUR DERVAUX – 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE - WWW.PROTECTION-CIVILE.ORG

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SECOURISTE - PSE 1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1» ;
Vu la décision d'agrément PSE1 15 07 P 12 délivrée le 31 août 2015 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1» ;

Vu le procès-verbal de formation du 17-02-2016

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),

déclarant que **Mademoiselle RUYER Anais**, né(e) le 01-12-1998 à ST DIE, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 août 2007 modifié susvisé,

délivre à **RUYER Anais** **le présent certificat de compétences.**

Fait à ASNIERES SUR SEINE, le 29-02-2016

Le président de la Fédération
Paul FRANCHETERRE

PSE 1 - FNPC - N°2016/ 0550

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROTECTION CIVILE

FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

Association nationale de sécurité civile, agréée pour la formation aux premiers secours - Reconnue d'utilité publique (décret du 14 novembre 1969 et arrêté du 15 octobre 1996)
Siège social : 107, quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine - www.protection-civile.org

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES D'ÉQUIPIER-SECOURISTE - PSE 2

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 Novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» ;
Vu la décision d'agrément PSE2 15 07 P 12 délivrée le 31 août 2015 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» ;
Vu le procès-verbal de formation du 21-02-2016

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),

déclarant que **Mademoiselle RUYER Anais** , né(e) le 01-12-1998 à ST DIE , remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences d'équipier-secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié susvisé,

délivre à RUYER Anais **le présent certificat de compétences.**

Fait à ASNIERES SUR SEINE , le 29-02-2016

Le président de la Fédération
Paul FRANCHETERRE

PSE 2 - FNPC - N°2016/ 0292

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Certificat de sauveteur secouriste

Mme Anais RUYER

Votre photo

Né le : 01/12/1998

N° Forprev : HFK64032

N° de certificat : 718a08878000c131

Délivré le : 19/09/2017

Fin de validité : 19/09/2019

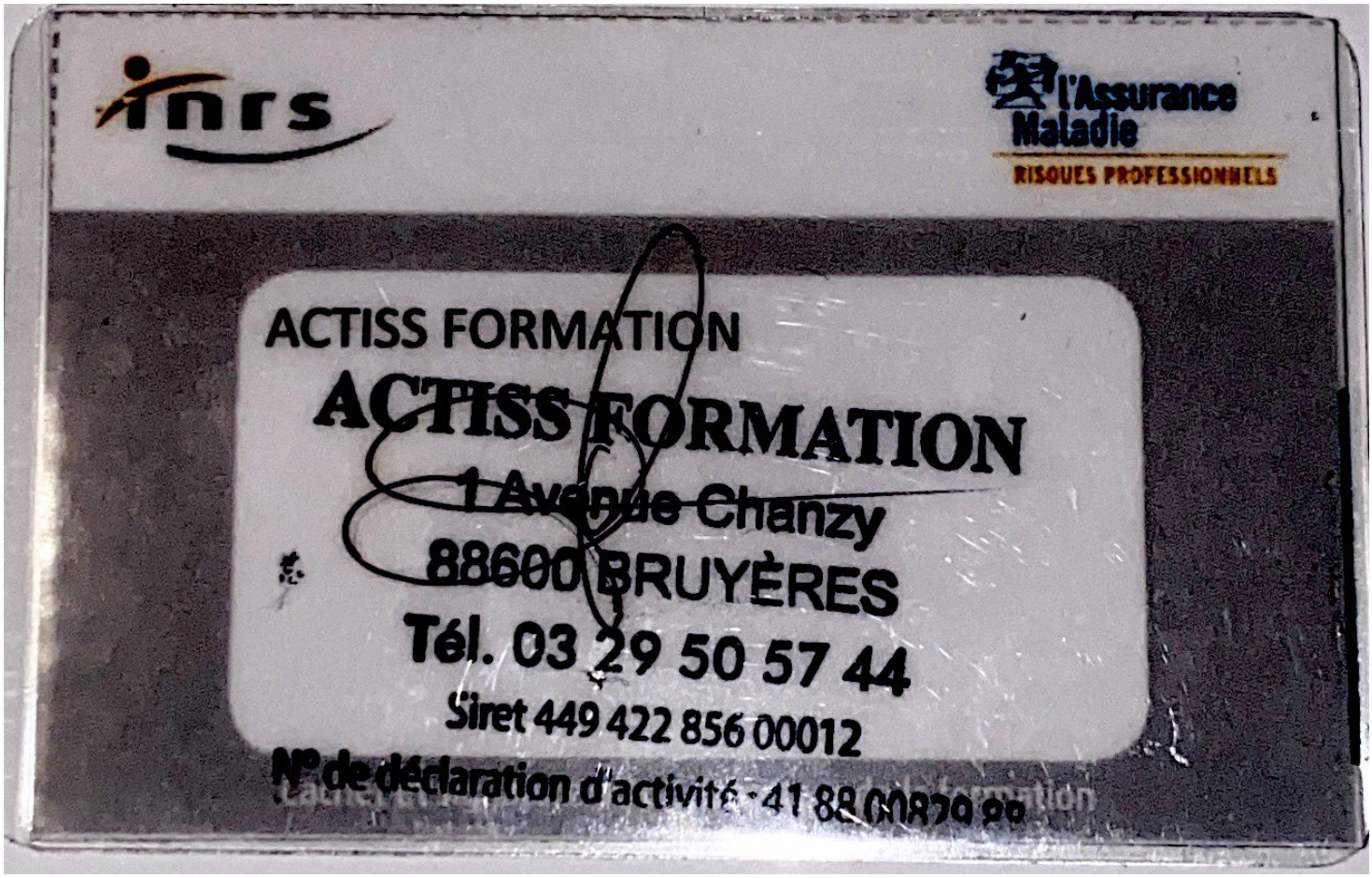
inrs
l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
ACTISS FORMATION
ACTISS FORMATION
1 Avenue Chanzy
88600 BRUYÈRES
Tél. 03 29 50 57 44
Siret 449 422 856 00012
N° de déclaration d'activité : 41 88 00870 00